

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE
LES MESNULS

Délibération n°20/2025	L'an deux mille vingt-cinq le 22 mai, le Conseil Municipal de la commune de Les Mesnuls légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.
Date de convocation : 15/05/2025	Étaient présents : Michel ROUX Maire, Valérie VALLETTE 2 ^{ème} adjoint, Arnaud MEUNIER DU HOUSOY 4 ^{ème} adjoint, Marie-Christine GEMY, Gérald BOHY, Gaëlle LANGLOIS, Daniel SCHILDGE, Emmanuelle ZACCARO :
Date d'affichage 15/05/2025	<i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 8 Pouvoir : 2 Votants : 10	Absents excusés et représentés : Tatiana NUYTEN représentée par Arnaud MEUNIER DU HOUSOY Jean-Yves LE PENNEC, représenté par Emmanuelle ZACCARO
	Absents excusés : Francis DAZIN, Julie BRIOT, Marie LESCROART, Christian BRAILLARD, Pablo SCIANDRA
	Secrétaire de séance : Gérald BOHY, désigné en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : RÉVISION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°16/2024 du 14 juin 2024 fixant les tarifs périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant la hausse des charges liées au fonctionnement des activités périscolaires (personnel de service, d'encadrement, l'entretien des locaux et les charges inhérentes) et la hausse des tarifs du prestataire Yvelines Restauration,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Cantine

Prix du repas	Tarif PAI
4,25 €	0 €

Garderie

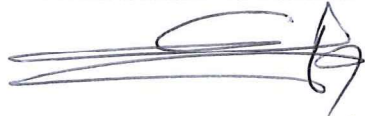
Nombre d'enfant	Matin	Soir* (goûter inclus)	Après étude
1 enfant	2,00 €	4,30 €	2,00 €
2 enfants et plus	1,75 €	3,70 €	

Etude dirigée

Nombre d'enfant	Soir*
1 enfant	6,20 €
2 enfants et plus	5,30 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en Mairie, le 22 mai 2025

Gérald BOHY,
Le secrétaire de séance



Michel ROUX,
Le Maire

